

piloter un projet

POUR QUOI FAIRE ?

Accompagner des acteurs socio-économiques dans la construction et la conduite de projets sur les conditions de travail.

COMMENT ?

À la demande d'un financeur ou d'un porteur de projet, l'Aract peut intervenir à différentes phases d'un projet :

- Ingénierie : analyse des besoins, co-construction de la démarche avec les partenaires, mobilisation
- Mise en œuvre : pilotage, coordination des acteurs, interventions en entreprise, animation de clubs ou clusters
- Évaluation des résultats et impacts
- Communication et diffusion d'enseignements

La prestation de l'Aract peut se situer à différents niveaux : appui à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre ou appui à maîtrise d'œuvre.

Elle est définie au préalable avec le porteur de projets

POUR QUI ?

- Etat, collectivités territoriales, autres structures publiques
- Partenaires sociaux : syndicats patronaux et salariaux
- Acteurs socioéconomiques du territoire : Chambres consulaires, OPCO, fédérations et branches professionnelles, opérateurs de l'emploi, de la formation professionnelle et du développement économique, acteurs de la santé au travail

QUELLE DURÉE ?

Durée variable selon la nature et le périmètre de la prestation confiée à l'Aract

QUELLES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ?

- Considérer les conditions de travail comme un levier de performance pour l'entreprise
- Une approche globale du travail, prenant en compte : les conditions de réalisation du travail, les systèmes de gestion, les relations sociales et professionnelles, en lien avec la stratégie de l'entreprise

QUELS BÉNÉFICES ?

Pour les **partenaires** :

- Des projets sur-mesure, structurés, conduits et pilotés
- Un gain de visibilité sur les actions

Pour les **entreprises** :

- Des connaissances, outils et méthodes, adaptés aux besoins
- La participation à des réseaux d'échanges

LES DOMAINES D'INTERVENTION

- **Développement du capital humain**
Sécurisation des parcours
Transfert des savoir-faire d'expérience
Reconnaissance
GPEC
- **Accompagnement des mutations et des innovations sociales**
Phases de transition
Paliers de croissance-décroissance
Projets d'investissements et de modernisation
- **Renforcement de la culture de prévention des risques professionnels**
Appui aux relations sociales
Dialogue professionnel
Risques psychosociaux
Troubles musculo-squelettiques
- **Promotion de la diversité**
Mixité
Égalité professionnelle
Maintien en emploi
Prévention de l'usure professionnelle

LES + DE L'ARACT

- **Association paritaire**, qui favorise le dialogue social et met le travail et son amélioration au coeur des discussions
- **Profils et compétences élargis** au sein de l'équipe, avec des connaissances issues de différents domaines : psychologie, sociologie, GRH, ergonomie, économie, ingénierie de formation
- **Appartenance au réseau Anact-Aract**, veille permanente sur les conditions de travail et leur évolution

bourgognefranchecomte.aract.fr